**Règlement – Opération promo hi- perf**

**Au sein des Points de ventes du réseau GOLDEN CLUB de TOTAL**

**ARTICLE 1. SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

L’opération promo hi-perf est organisée par Total Lubrifiants Algérie, dont le siège social au 20, rue Sfinja , El Biar – Alger Algérie (l’« **Organisateur** »), du 02 Septembre 2019 au 21 Septembre 2019.

Les gagnants du concours, dénommé **(les gagnants)** seront sélectionnés par un tirage au sort dans les conditions définies ci-après. Le Concours et l’interprétation du présent règlement sont soumis à la loi Algérienne. Le Concours est accessible dans 449 points de vente Golden Club visés à l’article 2.2 des présents (les « **PDV** »).

**ARTICLE 2. MODALITÉS DE PARTICIPATION**

2.1 Conditions d’inscription au Concours

L’opération Hi-perf est un Concours ouvert à toute personne physique majeure, résidant en Algérie. La participation au Concours doit être individuelle. L’Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l’identité (nom, prénom, mail, téléphone) des participants ainsi que l’authenticité et la validité des participations. Toute inscription basée sur des informations erronées, inexactes, incomplètes ou frauduleuses sera considérée comme invalide et ne sera donc pas prise en compte.

2.2 Principe du Concours

Les modalités de participation au Concours sont les suivantes :

Etape 1 – Acheter un bidon de lubrifiant de marque Hi-perf TOTAL :

* Participer au concours dans l’un des Points de vente Golden Club en Algérie, où l’opération sera disponible à compter du 2 Septembre 2019, à savoir les points de vente Golden Club visés en annexe
* Acheter un bidon de lubrifiants Hi-perf TOTAL

Etape 2 – Inscription au concours :

L’inscription se fait via le lien : <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeZlUGpQ6RbT2p3e3UCgCz76SarNtNpUiEkc_yKTuEiGBVIBw/viewform?usp=sf_link>

* Nom
* Prénom
* Adresse
* Wilaya
* Numéro de télephone
* Produit TOTAL acheté
* Lieu d’achat
* Numéro de lot du produit acheté

Etape 3 – Tirage au sort :

* Un tirage au sort sera effectué le 1er octobre 2019, en présence d’un huissier de justice.
* 21 participants seront tirés au sort.
* Les 21 gagnants seront appelés.
* Les 21 gagnants devront transmettre leurs informations pour s’identifier.
* Les gains sont :

1 scooter

10 gants

5 vestes

5 casques

**ARTICLE 3. DROITS D’IMAGE**

Les participants acceptent que leur image soit diffusée sur le site total .dz et sur la page facebook totalalgerie. L’Organisateur n’est en rien responsable d’une situation dans laquelle l’image du participant serait propagée sur des sites non souhaités.

**ARTICLE 4. DOTATIONS**

Les résultats du tirage au sort ne pourront, en aucun cas, faire l’objet d’une réclamation ou d’une demande d’explication de quelque nature que ce soit, ni être remis en cause pour quelque motif que ce soit. Les résultats seront proclamés par le biais d’un email ou bien par téléphone.

L’Organisateur se réserve le droit de remplacer les dotations par d’autres dotations d’une valeur équivalente si les circonstances le lui imposent.

**ARTICLE 5. DESIGNATION DES GAGNANTS**

Le tirage au sort sera effectué par des représentants employés de Total Lubrifiants Algérie en présence d’un huissier de justice. Les gagnants seront informés par téléphone grâce aux informations qui auront été indiquées lors de l’inscription par téléphone.

Les gagnants bénéficieront de leur(s) dotation(s) sous réserve d’avoir confirmé leur identité (nom, prénom, date de naissance, adresse, adresse de courrier électronique, etc…)

A défaut pour le gagnant de se manifester et d’effectuer les démarches décrites ci-dessus dans le délai imparti, la dotation sera alors considérée comme abandonnée et reprise par l’Organisateur. Les dotations ne sont pas cessibles à des tiers, seul le gagnant pouvant en bénéficier personnellement. L’Organisateur se réserve le droit de mettre en place tous les moyens utiles à l’identification et au blocage des tentatives de fraude. L’Organisateur se réserve aussi le droit de ne pas attribuer de dotation au gagnant s’il apparaît que ce dernier a fraudé ou n’a pas respecté les conditions du présent règlement.

**ARTICLE 6. DONNÉES PERSONNELLES**

6.1 Finalités du traitement

La participation au jeu nécessite la communication des données à caractère personnel du participant.

Les données à caractère personnel du participant ne sont traitées que pour la gestion de la participation au présent jeu. Elles seront également traitées dans le cadre de l’attribution des prix et afin de satisfaire aux obligations légales et règlementaires.

L’Organisateur est responsable du traitement de ces données à caractère personnel.

La collecte et le traitement des données à caractère personnel sont mis en œuvre par l’Organisateur conformément à la Loi 18-07 relative à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel.

6.2 Destinataires des données

Les données personnelles collectées pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l’exécution de prestations effectuées pour le compte de l’Organisateur dans le cadre du présent Concours. L’Organisateur pourra également transmettre les informations personnelles des participants en cas de réception d’une requête d’une autorité judiciaire ou de toute autorité administrative habilitée par la loi sollicitant la communication de ces informations conformément aux dispositions législatives en vigueur.

6.3 Sécurité et confidentialité des données

L’Organisateur met en œuvre des mesures appropriées pour préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel des participants et, notamment, empêcher qu’elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

6.4 Durée de conservation des données

Les données à caractère personnel des Participants sont conservées pendant la durée qui est nécessaire à la finalité du traitement. Cette durée n’excède pas trois (3) ans. Elles sont stockées dans le respect de la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles.

6.5 Vos droits Conformément à la Loi 18-07 relative à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnelles

Les participants disposent d’un droit d’accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant en écrivant à l’adresse mail contact du Concours. Dans l’hypothèse de l’utilisation des données à des fins de prospection commerciale, celle-ci sera effectuée conformément aux dispositions légales en vigueur. Les participants peuvent obtenir communication, sous une forme accessible, des données les concernant. L’Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande qui serait considérée comme abusive. Les participants qui souhaitent exercer leurs droits doivent adresser leur demande accompagnée de la justification de leur identité. Les participants qui exerceraient leur droit de suppression des données à caractère personnel le concernant avant la fin du Concours seront réputés renoncer à leur participation au Concours.

**Article 7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

La reproduction, la représentation ou l’exploitation sans autorisation préalable écrite de l’Organisateur de tout ou partie des éléments composant du Concours (photos, vidéos, noms, logos, marques…) sont strictement interdites. L’Organisateur s’engage donc à ce que le participant soit reconnu et cité comme l’auteur de ses créations. En contrepartie, le Participant autorise l’Organisateur à partager, copier, distribuer et communiquer sa photo par tous moyens et sous tous formats, ainsi qu’à adapter, remixer, transformer et créer à partir de l’œuvre, dans la mesure où l’Organisateur crédité l’œuvre, intègre un lien vers la licence et indique si des modifications ont été effectuées à l’œuvre. Cette autorisation est donnée à titre gratuit pour une durée d’un (1) an à compter de la date à laquelle le Participant aura participé au Concours. L’Organisateur reconnaît ne pas être autorisé à faire un usage commercial de cette opération, tout ou partie du matériel la composant. Le participant certifie avoir tout pouvoir pour consentir à la présente cession et il garantit à l’Organisateur l’usage paisible de ses créations/réalisations, notamment contre toute éviction de tiers, de quelque nature qu’elle soit, pour l’utilisation de ses créations/réalisations et des personnes et biens y figurant. En participant au Concours, le participant accepte expressément le présent règlement du Concours et déclare que les informations mentionnées ci-dessus sont exactes et complètes.

**ARTICLE 8. REGLEMENT**

Dans l’hypothèse où l’un ou plusieurs des articles du présent règlement serai(en)t devenu(s) nul(s) et non avenu(s) par un changement de législation, de règlementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres articles du présent règlement.

**Article 9. RESPONSABILITÉ**

Participer au Concours implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants. Le participant s’interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des règles du présent règlement. L’Organisateur se réserve le droit d’écarter, de considérer comme nulle ou d’invalider la participation de toute personne ne respectant pas totalement le règlement et notamment si les informations et coordonnées fournies par le Participant sont invalides, erronées ou incomplètes. Il se réserve également le droit d’exclure de la participation au Concours toute personne troublant le bon déroulement du Concours, et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le déroulement du Concours ou aurait tenté de le faire. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur. Un gagnant qui aurait triché, tenté de le faire, ou bénéficié de manœuvres de ce type sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir la/les dotation(s) mise(s) en Concours. L’Organisateur se réserve la faculté, à sa seule discrétion, de procéder à toute vérification afin d’assurer le respect du présent article et de l’ensemble du présent règlement, notamment pour écarter tout Participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude. Par ailleurs, l’Organisateur ne saurait être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect en relation avec les prix offerts aux gagnants.

**Article 10. RÉCLAMATION**

Toute question relative à l’application du présent règlement ou à son interprétation devra être adressée par mail au contact de l’opération : Lilia TEHAMI , à l’adresse email : lilia.tehami@total.com

**Article 11. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE**

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi Algérienne. Tout litige né à l’occasion du Concours sera soumis à la compétence du tribunal de Bir Mourad Rais

**Annexe1**

